



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil municipal
Séance du 17 mars 2023 – 19 heures
Convocation du 10 mars 2023
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 
ID : 059-215904897-20230317-DCM_20230317_15-BF

Membres en exercice : 27

Présents : 21 (jusqu'au point n°2) et 22 (à partir du point n°3)

Absents Excusés Représentés : 2 (jusqu'au point n°2) et 3 (à partir du point n°3)

Absents : 2

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER - Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÈ – Aurélie PETIT – Angélique DHINNIN (à partir du point n°3).

Étaient absents excusés représentés : Mme Mrs Pascal KACZMARCZYK représenté par Bernard TRICOT – Clémence BARBIER représenté par Angélique DHINNIN (à partir du point n°3) – Gaëtan GRARD représenté par Salvatore BELLU.

Étaient absents : Mrs Christian LANGELIN – Sébastien MANCHE.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire

Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire

Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

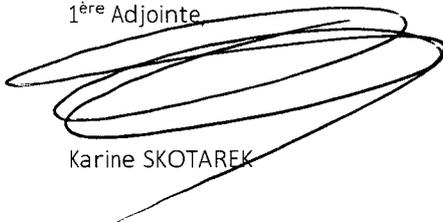
DCM_20230317-15 - Bilan annuel 2022 des cessions foncières réalisées par la commune sur le budget annexe du lotissement du Chemin Vert.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le bilan annuel des cessions foncières réalisées par la commune sur le budget annexe du lotissement pour l'année 2022. Ce bilan montre qu'une cession n'a pas été réalisée.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

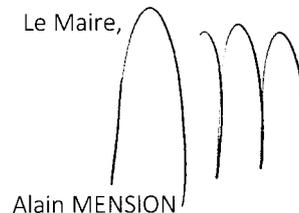
La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe



Karine SKOTAREK



Le Maire,



Alain MENSION

Publié sur le site Internet le 22/03/23